



Pension alimentaire couple non marié avec 2 enfants

Par **Olivier2440**, le 17/01/2014 à 03:48

Bonjour et meilleurs vœux à tous,
Pour ma part, l'année 2014 commence mal...(heureusement mes 2 enfants de 1 an sont merveilleux)

En synthèse, nous avons 2 enfants la maman et moi et sommes séparés depuis plusieurs mois (bien que nous entretenions encore des relations...au quotidien et que nous tentions tant bien que mal de recoller les morceaux). Elle a commencé par déposer plainte contre moi pour violence en juin (peut être poussée par sa famille (de culture brésilienne/américaine) et par son avocate) afin à mon avis d'essayer d'obtenir une pension alimentaire maximale tout en expliquant qu'elle souhaitait que je sois toujours là pour elle et les enfants (même devant la juge). Ses accusations mensongères n'ont pas fonctionné, fort heureusement et elle a été débouté en septembre. Puis nous sommes repassé devant un JAF pour fixer la garde des enfants, la pension et l'IST. L'avocate de la maman à ressorti l'acte III - Scène II concernant les "histoires" de violences, ce qui a énervé le JAF au plus au point. Je me suis alors senti plutôt confiant même si l'audience (ou plutôt monologue de la JAF n'a duré que 15 mn maximum).

Mon ex gagne 36 k€ de salaire net imposable (+ 8 k€ d'épargne salariale non imposable bloquée sur un PEE) et environ 10/12 k€ de prestations sociales (Paje, etc.)

Je gagne 60 k€ de salaire net imposable (+ 8 k€ de prime imposable distribuée sous forme de salaire)

Alors que la séance n'a duré que 15 mn...je pensais qu'en contrepartie, la JAF étudierait donc les éléments financiers sur le fond et je n'étais pas trop inquiet. La maman et moi même n'avons même pas pu nous exprimer et nos avocats se sont fait "jeter" comme si notre dossier n'était pas important.

Résultat : passage devant le JAF le 21/11 et décision donnée le 13/01 au lieu du 9/01 que je ne comprends pas du tout.

- Pension alimentaire : 600 € par enfant soit 1200 € (exactement ce que demandait la maman (montant trop élevé) alors que mon avocate demandait 600 € (montant trop bas)- contre mon avis car j'avais déterminé qu'une pension de 800 € aurait été plus juste pour la maman et mes enfants).

- IST rejetée alors que la maman et moi-même souhaitions tous les deux la mettre en place

- garde classique des enfants : Ok la dessus

Les quelques éléments financiers inscrits dans la décision du JAF sont par ailleurs erronés (preuve que le dossier n'a pas été étudié et que le seul barème a été utilisé) - a titre d'exemple : loyer de la maman 1250 € (au lieu de 1050 € en réalité), mon loyer 870 € (au lieu de 970 € en réalité) d'après l'ordonnance de décision de la JAF communiquée par mon avocate.

Je ne pourrai pas payer 1200 € / mois dans la situation actuelle (j'ai suspendu les virements destinés à constituer une épargne pour mes enfants (90€), je vends en ce moment mon véhicule pour liquider le crédit correspondant (640€), etc. afin de pouvoir payer).

Je tente de négocier à l'amiable avec la maman pour ramener la pension à 1000 € par mois (somme qui couvrirait une bonne partie des frais car j'ai calculé que mes petits nous coûtent environ 1300 € à 1400 € par mois après aides sociales (allocations familiales, etc.) et après le crédit d'impôt pour la nourrisse à domicile qui sera perçu par la maman à compter de 09/2014). Mais la maman hésite et son avocate lui déconseille de s'arranger avec moi en disant que si on négocie à l'amiable "elle ne pourra plus rien pour elle" (je ne comprends pas pourquoi son avocate la conseille dans ce sens à part peut être pour me pousser en appel et prendre d'autres honoraires pour l'appel). Son père avec qui je suis en conflit (et qui est fortuné) fait également pression sur sa fille (la maman de mes enfants a 36 ans....) pour qu'elle reste ferme sur la décision de justice. Mon avocate me conseille de faire appel. Mais la très mauvaise surprise liée à cette décision du JAF m'inquiète et il faudrait que je paie pour faire appel encore des frais d'avocat (2 k€) alors que j'ai déjà versé 3600 € pour l'affaire de violence (mensongère) et ce 1er jugement devant le JAF.

Je ne sais pas quoi faire.

Pourriez vous m'aider maître ? J'ai besoin d'un avis extérieur et neutre.

D'avance merci pour votre aide éventuelle.

Bien cordialement

Olivier Carron
06 77 71 61 51